

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 222 20 37 32  
Fax: 237 222 20 37 30  
B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : http : // www.conac.cm  
Mailto : info@conac.cm

DECISION N° 0213 PR/AONO/CONAC/CIPM/SIGAMP/2024 du 3<sup>ème</sup> avril 2024  
relatif à l'Appel d'Offres National en procédure d'urgence N°B/0771/AONO/PR/CONAC/CIPM/2024 du 23 mai 2024 pour  
l'acquisition du mobilier de bureau à la CONAC.

**Le Président de la CONAC :**

Vu la constitution ;  
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des Autres Entités Publiques ;  
Vu la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;  
Vu le décret n° 2006/088 du 11 mars 2006 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Anti-Corruption ;  
Vu le décret N°2011/223 du 14 juillet 2011 portant nomination du Président de la Commission Nationale Anti-Corruption  
Vu le décret N°2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; ;  
Vu l'arrêté N°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Etablissements Publics ;  
Vu la décision N°00000435/CAB/MINMAP du 18 juin 2019, portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certains Organismes Publics ;  
Vu la décision N°0132 CONAC/P/SP du 08 août 2019 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la CONAC ;  
Vu la circulaire budgétaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;  
Vu les nécessités de services ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise **ETABLISSEMENTS GROUPE LE KONGLOMERA**, BP 6730 Yaoundé, Tel: (237) 656 062 424 est déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°B/0771/AONO/PR/CONAC/CIPM/2024 du 23 mai 2024 pour l'acquisition du mobilier de bureau à la CONAC.

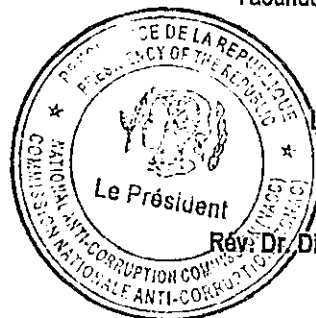
**Article 2 :** Le montant du présent Marché est de **vingt-quatre millions quatre cent quarante-six mille deux cent cinquante (24 446 250) francs CFA, Toutes Taxes Comprises.**

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations**

- MINMAP
- ARMP
- Intéressée

Yaoundé, le 13 avril 2024



Le Président

Réy: Dr. Dieudonné MASSI GAMS